



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 24664

Texte de la question

M. Laurent Marcangeli interroge Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la question de la discrimination à l'égard des femmes pour l'accès à l'emploi. Suite au rapport d'information rédigé par Mme Cécile Untermaier et enregistré le 17 janvier 2013, la délégation a adopté des recommandations en termes de rémunération, de moyens d'action de l'inspection du travail, de sanctions efficaces à adopter à l'égard des entreprises ne respectant pas le décret du 9 juillet 2011 et l'article 99 de la loi du 9 novembre 2010, de négociations au sein des entreprises et de formalisation de la procédure de contrôle des entreprises. Cependant, aucune disposition ni recommandation n'ont été présentées pour lutter contre la discrimination à l'encontre des femmes pour l'accès à l'emploi et lors d'entretiens d'embauche. Les disparités salariales entre homme et femme, les inégalités de traitement, de conditions de travail et d'évolution professionnelle au sein des entreprises et pour les conditions de retraite sont bien évidemment des réalités concrètes, mais, bien en amont, la discrimination lors de l'accès à l'embauche concernant les femmes, particulièrement les jeunes professionnelles sans enfant, est elle aussi une réalité. Il lui demande donc quelles seraient les propositions du Gouvernement pour combattre cette inégalité.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Marcangeli](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24664

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4317

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)